## Contenu du rapport à l’autorité nationale ou World Sailing

### Un rapport à l’autorité nationale ou à World Sailing doit contenir les informations suivantes :

#### Le nom, les dates et le type d’épreuve

#### Le nom, l’adresse et les coordonnées du concurrent

#### Le nom, la qualification de juge (le cas échéant) et les coordonnées du président du jury

#### Les noms et les qualifications de juge du reste du jury participant à l’instruction

#### Détails sur l’enquêteur ou la personne désignée pour présenter les allégations

#### Confirmation que le concurrent a eu suffisamment de temps pour se préparer à l’instruction

#### Confirmation que le concurrent était au courant de son droit d’être conseillé et représenté

#### Les faits établis par le jury

#### Les conclusions et la décision du jury

#### Détails des facteurs de décision de la pénalité, tels que :

##### Des excuses du concurrent

##### Les circonstances atténuantes présentées par le concurrent

##### Les circonstances aggravantes qui ont rendu la mauvaise conduite plus sérieuse

#### Détails d’une pénalité appliquée

#### Si le rapport est fait selon la règle 69.2(j)(3), pourquoi le jury a choisi de faire ce rapport

#### Toute recommandation du jury sur une action supplémentaire

### Inclure au rapport tous les documents pertinents, y compris les éléments recueillis pendant une enquête.